

MINISTERE DU TOURISME

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN
AGREMENT POUR TOURS OPERATEURS**

1. Un formulaire de demande d'agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique du Ministère du Tourisme ;
2. Une photocopie de la CNI ou l'attestation d'identité ou le titre de séjour du promoteur;
3. Un certificat de vie et de bonnes mœurs délivré par la Brigade Mondaine
4. Un agrément délivré par IATA ;
5. Une attestation GDS (Global Distribution System) ;
6. Un contrat d'assurance de responsabilité civile et professionnelle ;
7. Un contrat de constitution de cautionnement ;
8. Un compte d'exploitation prévisionnelle sur 5 années;
9. Un réseau ou listes d'agences de voyages partenaires ;
10. Une Attestation de Concession Définitive (ACD) ou contrat de bail commercial ;
11. Un plan de situation géographique du siège ;
12. Un registre de commerce et de crédit mobilier ;
13. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie ;
14. Une copie des statuts s'il s'agit d'une personne morale ;

NB : le dossier doit être fourni en dix (10) exemplaires dont un original et neuf (09) photocopies reliées en spiral.

MINISTERE DU TOURISME

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

Union-Discipline-Travail

LE DIRECTEUR

DEMANDE D'AGREMENT POUR TOURS OPERATEURS

DENOMME :.....

Réf. :...../MINTOUR/DGU/ du.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....

Situation géographique :.....

EMAIL.....

Nature juridique :.....

Jours et heures d'ouverture :.....

Montant des investissements :

Nombre d'emplois effectifs :.....

Nom et prénoms du gérant :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Siège principal :.....

Signature du promoteur